



Commission de réinsertion
professionnelle
Office cantonal de l'emploi
Case postale 2555
1211 Genève 2

Genève, le 30 octobre 2018

N/réf. : CBA/CSI/adb

Rapport d'activité législature 2014-2018
4^{ème} année (1^{er} juin 2017 – 30 novembre 2018)

I. Bases légales de la commission

Fédérales

- Article 85 d de la loi sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité du 25 juin 1982 (LACI)
- Article 81 e de l'ordonnance sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité du 31 août 1983 (OACI).

Cantonaux

- Article 1 alinéa 1 de la loi sur les commissions officielles du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20)
- Article 7 lettre a du règlement sur les commissions officielles du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01)
- Article 16 de la loi sur le service de l'emploi et de la location de services du 18 septembre 1992 (LSELS J 2 05)
- Article 24 du règlement d'exécution de la loi sur le service de l'emploi et de la location de services du 14 décembre 1992 (RSELS J 2 05.01).

II. Compétences légales de la commission

1. Mission de la Commission de réinsertion professionnelle (CRP)

La commission est consultée sur les mesures qui concourent à la réinsertion des demandeurs d'emploi, notamment les programmes de formation, de perfectionnement, de reclassement, de stage et d'emploi temporaire.

Elle émet un préavis à l'attention de la direction de l'office cantonal de l'emploi (OCE) sur l'enveloppe annuelle relative aux mesures de marché du travail (MMT) proposée à l'autorité fédérale et son affectation aux différents domaines ainsi que sur toute autre compétence en la matière dévolue par LACI.

III. Rôles de la commission

La CRP émet un préavis

- sur le projet cadre MMT et son affectation.

Elle est consultée

- lors de la mise en place de MMT
- sur les critères d'évaluation en cas d'appel d'offres
- sur la liste des soumissionnaires potentiels en cas de procédure sur invitation.

Elle est informée

- de toutes les modifications légales et réglementaires relatives aux MMT
- de la stratégie cantonale en matière de lutte contre le chômage
- des modifications importantes dans le dispositif MMT
- des changements dans les politiques MMT générales et spécifiques
- des résultats des appels d'offres.

IV. Composition de la commission

Représentants titulaires de l'Etat de Genève

- Monsieur Serge Baehler, directeur à la direction générale de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), expert permanent
- Monsieur Charles Barbey, directeur général de l'OCE
- Madame Caroll Singarella, directrice du service des mesures pour l'emploi (SMPE) de l'OCE.

Représentants titulaires des milieux professionnels et économiques

- Madame Isabelle Fatton, secrétaire patronale à la Fédération des entreprises romandes Genève (FER)
- Monsieur Frank Sobczak, directeur Formation à la FER.

Représentants titulaires des travailleurs

- Monsieur Thomas Graff, secrétaire du Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT)
- Monsieur Joël Varone, secrétaire du Syndicat UNIA.

V. Activités de la commission

La commission a tenu 7 séances, les 20 juin, 22 août, 17 octobre et 12 décembre 2017 ainsi que les 6 février, 22 mai et 16 octobre 2018. Les thèmes suivants ont été abordés :

1. Projet cadre MMT 2018 et 2019 – échanges et préavis

1.1 Année 2018

Les membres ont été informés du décompte MMT 2016 et du budget MMT 2018. Celui-ci a été passé en revue de manière détaillée en mettant en évidence les principales différences par rapport au budget 2017. L'ensemble des nouveautés et ajustements relatifs aux MMT ont été présentés aux membres.

Le budget a été préavisé positivement, avec une réserve de la part de la CGAS quant à la mise en œuvre de la mesure iEmploi (prestation d'accompagnement à la recherche d'emploi en faveur des publics non francophones). Le projet cadre MMT 2018 a été remis au SECO en octobre 2017 pour un montant de CHF 39'364'728.-.

1.2 Année 2019

Les membres ont été informés du budget MMT 2019. Celui-ci a été passé en revue de manière détaillée en mettant en évidence les principales différences par rapport au budget 2018.

Il a été préavisé positivement, avec toujours la même réserve de la part de la CGAS. Le projet cadre MMT 2019 a été remis au SECO en octobre 2018 pour un montant de CHF 37'170'105.-.

2. Dispositif MMT 2018 dans la recherche d'emploi – présentation du nouveau dispositif, acquisition de nouvelles MMT et point de situation après la mise en œuvre

L'OCE a présenté le nouveau dispositif MMT prévu dès janvier 2018.

En ce qui concerne les prestations "Coaching emploi cadres" et "Dossier check", les membres ont été associés à l'établissement des critères d'évaluation et de la liste des prestataires potentiels pour l'appel à candidatures. Les résultats des différents entretiens de présélection ont été présentés aux membres.

Quatre mois après la mise en œuvre du nouveau dispositif, les membres ont été informés de l'état de situation des prestations "Profil Emploi", "Coaching Emploi" et "Coaching Emploi Cadres Humanys".

3. iEmploi – point de situation après 5 mois d'activité

Les membres ont effectué une visite auprès de l'un des quatre prestataires collaborant avec l'OCE (SwissNova) et ont été informés du suivi de cette prestation.

4. Jobin – point de situation 2 mois après la mise en ligne

Les membres ont reçu un accès à la plateforme de formation des candidats à l'emploi et ont pu se familiariser avec son contenu (formation "Rechercher un emploi"). Ils ont également bénéficié d'un point de situation sur l'utilisation de Jobin.

5. "Etre au chômage, ce que vous devez savoir" – Présentation

L'OCE a présenté cette nouvelle prestation en ligne accessible, depuis le 8 mai 2018, sur la plateforme Jobin. Les membres ont eu l'occasion de la tester. L'objectif visé est de s'assurer que les candidats à l'emploi disposent des connaissances nécessaires sur leurs droits et leurs obligations en matière de chômage (disponibilité en 7 langues).

6. Taux de reclassement des MMT 2017

Les membres ont été informés des résultats 2017 par type de MMT en regard des résultats de 2015 et 2016.

7. Chômage des frontaliers – Présentation

L'OCE a présenté les données fournies par l'OCSTAT et l'OFS sur le chômage des frontaliers. Le taux de chômage BIT au 2^{ème} trimestre 2018 est de 7,2% dans la région lémanique, de 6,5% en Haute-Savoie et de 6,3% dans l'Ain. On compte 84'136 frontaliers actifs à Genève à fin mars 2018 (+2,9% par rapport à fin mars 2017).

8. Point de situation sur la qualification des adultes – Présentation

L'OFPC a présenté un point de situation au 1^{er} octobre 2018 sur la qualification des adultes. 2'814 candidats sont dans le dispositif dont 21% (583 candidats) sont touchés par le chômage à un moment donné durant leur parcours de qualification. Les principaux secteurs concernés par ordre d'importance sont la santé, le commerce, l'hôtellerie/restauration, la construction, et le technique. La durée moyenne des parcours de formation est d'environ 2 ans.

VI. Secrétariat de la commission

Le secrétariat est assuré par l'Office cantonal de l'emploi.

VII. Frais de la commission

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)*

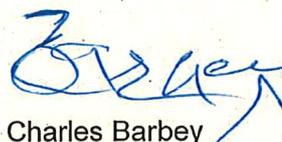
Frs 1'690.-

B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)*

Néant.

C. *Remboursement de frais (art.28 RCOF)*

Néant.



Charles Barbey
Président de la Commission de
réinsertion professionnelle - CRP